VICEPRESIDENCIA
SEGUNDA DEL GOBIERNO

MINISTERIO
DE TRABAJO
Y ECONOMÍA SOCIAL

5 حوار غرب المتوسط
5 Dialogue de la Méditerranée Occidentale
Western Mediterranean Dialogue
PRESIDENCIA ESPAÑOLA 2021

Réunion des ministres du Travail

Forum de dialogue 5+5 de la Méditerranée occidentale (« Dialogue 5+5 »)

Alicante, 7 octobre 2021

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE - ALICANTE 2021

1. Nous, ministres et chef·ffe·s de délégation participant à la première réunion des ministres du Travail du Forum de dialogue 5+5 de la Méditerranée occidentale, sommes réunis pour la première fois, en personne, dans la ville d'Alicante, en Espagne, le 7 octobre 2021, pour discuter ensemble des évolutions récentes des marchés du travail dans notre région méditerranéenne et pour maintenir nos efforts collectifs pour mener à bien des transitions climatiques et numériques et une relance justes et faire que le travail de demain soit plus résilient, inclusif, durable et centré sur les personnes, et que tout un chacun puisse accéder à un travail décent.

2. Nous soulignons l'importance du travail décent qui doit structurer le marché du travail pour que les transitions et les reprises économiques et sociales soient justes, et nous réaffirmons notre engagement envers les quatre piliers qui le définissent : promotion de l'emploi ; développement et amélioration des mesures de protection sociale ; promotion du dialogue social ; et respect, promotion et réalisation des principes et des droits fondamentaux au travail.

3. Nous constatons que la COVID-19 nous a confronté à un défi mondial sans précédent. Notre première et principale priorité reste de combattre et de surmonter la pandémie et son impact économique et social. C'est avec une extrême préoccupation que nous constatons que la pandémie n'a pas seulement causé des pertes tragiques en vies humaines ; elle a aussi entraîné une récession, qui s'est traduite par un accroissement du chômage et de l'inactivité économique, des pertes de revenus considérables et une augmentation des inégalités et de la précarité, ainsi que du travail informel dans certains pays. Elle a également exposé et accentué les faiblesses structurelles et les grands écarts existant au sein de nos sociétés.

4. Nous sommes conscients de la nécessité de protéger et de promouvoir des emplois décents pour tous, tant sur nos marchés du travail nationaux que sur le marché international, avec la volonté de ne laisser personne pour compte. À l'échelle internationale, nous soulignons notre engagement envers l'Agenda 2030 des Nations Unies et les Objectifs de développement durable (ODD) qui servent de cadre pour la conception et la mise en œuvre de politiques publiques centrées sur les

personnes, dans le but d'atteindre l'égalité socio-économique alors que nos pays se remettent de la pandémie de COVID-19. Nous souhaitons notamment mettre à l'honneur l'objectif 8 relatif à la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et du travail décent pour tous, car nous sommes convaincus que cet objectif est essentiel pour lutter contre les inégalités et éliminer la pauvreté.

5. Nous adoptons les recommandations suivantes afin de fournir un cadre pour l'élaboration de politiques du travail et de l'emploi qui favorisent la relance socio-économique et de l'emploi, qui renforcent la résilience et qui atténuent les effets de la crise sur la base d'un travail décent, du développement durable et de la justice sociale pour tous.

   - Nous nous engageons à redoubler d'efforts pour promouvoir l'emploi et la reprise des entreprises, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités de toutes sortes et pour aider les personnes qui ont été le plus durement frappées par la crise, telles que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes travaillant dans l'économie informelle et les personnes âgées.

   - Nous continuerons à développer des politiques actives et des stratégies centrées sur les personnes et visant à favoriser et à promouvoir la création, la formalisation et l'amélioration de la qualité de l'emploi, des salaires appropriés et l'élimination des emplois précaires.

   - Nous nous efforcerons d'offrir à tous l'accès à des systèmes de protection sociale adaptés et de renforcer leur solvabilité et leur durabilité financière, dans le respect des principes de solidarité, d'équité, d'inclusion sociale, d'égalité et de non-discrimination.

   - Nous redoublerons d'efforts pour favoriser des environnements propices à l'entrepreneuriat et à la création et au développement d'entreprises durables, en soutenant notamment les micro, les petites et les moyennes entreprises et en encourageant les coopératives et les entreprises de l'économie sociale.

   - Nous approfondirons la promotion de la coopération et de la coordination régionales entre nos ministères du travail, les organisations patronales, les syndicats et les organisations de la société civile afin de trouver des réponses aux enjeux de la sortie de la crise et de la relance. Nous développerons et mettrons en œuvre des politiques du travail qui, en coordination avec les politiques de la santé, de l'éducation et les politiques macroéconomiques, contribuent à la reprise socio-économique et de l'emploi, en encourageant l'investissement social pour intégrer les populations vulnérables au marché du travail. Nous encouragerons les investissements dans les secteurs stratégiques, ceux qui sont les plus frappés par la crise et ceux qui ont un fort potentiel pour générer des opportunités de travail décent.

   - Nous analyserons, dans le cadre d'un dialogue social tripartite, l'élaboration, la conception et la mise en œuvre d'une réglementation qui réponde aux opportunités et aux enjeux des nouveaux modèles de travail et de ceux déjà en place, tels que le travail sur les plateformes

numériques, le télétravail, et l'alternance entre le travail présentiel et le travail à distance, ainsi que dans d'autres domaines liés à l'avenir du travail, en renforçant le dialogue social régional pour promouvoir le travail décent et combattre le travail informel.

6. Nous reconnaissons que les femmes ont été, de loin, les principales victimes de la COVID-19. C'est pourquoi nous mettrons particulièrement l'accent sur la promotion de politiques visant l'égalité des genres par la participation des femmes au marché du travail, la non-discrimination et l'élimination de la violence et du harcèlement. Nous tâcherons de faire progresser la coresponsabilité et la répartition égale et équitable des tâches à domicile, de développer et d'instituer une économie des services à la personne, tout en nous efforçant d'atteindre l'égalité des salaires et de promouvoir l'égalité des chances dans le travail à tous les niveaux. Nous nous engageons à continuer à promouvoir et à approfondir l'intégration transversale de la dimension de genre dans les programmes, les politiques de l'emploi, ainsi que dans les structures ministérielles et administratives, en accordant une attention particulière à l'identification et au suivi des objectifs.

7. Nous reconnaissons également que la COVID-19 a touché de manière disproportionnée les jeunes. C'est pourquoi, nous nous engageons à promouvoir le travail décent pour les jeunes ; à réduire le chômage et les emplois précaires chez les jeunes ; à faciliter le passage de l'école au monde du travail et offrir davantage d'opportunités d'éducation et de formation technique et professionnelle de qualité, en particulier pour tous ceux qui se trouvent en situation de grande vulnérabilité comme les femmes jeunes, les jeunes handicapés, les migrants en situation régulière et les jeunes qui n'étudient pas et qui ne travaillent pas.

8. Nous affirmons que les conditions d'hygiène et de sécurité au travail sont également un élément essentiel pour un travail décent. Aussi, nous impulserons des politiques visant à favoriser la sécurité et l'hygiène au travail dans une perspective préventive et à renforcer et promouvoir la collaboration et le dialogue entre nos ministères, les organisations patronales et les syndicats.

9. Nous continuerons d'améliorer l'interaction et l'articulation entre le monde du travail, l'éducation et la formation pour l'emploi. À cette fin, nous reconnaissons la valeur ajoutée qu'apportent le dialogue et la coopération avec les ministères de l'Éducation et nous encouragerons au moyen de politiques publiques actives la coordination entre les systèmes de formation professionnelle et d'éducation formelle en mettant l'accent sur la formation technique et professionnelle pour l'emploi et sur l'apprentissage ; la formation continue tout au long de la vie, le développement des compétences numériques et des capacités socio-émotionnelles pertinentes face aux changements sur le marché du travail et le développement de cadres nationaux et régionaux de certification des compétences, en fonction des spécificités nationales de chaque État.

10. Nous impulserons l'adaptation, l'intégration et le renforcement de nos services publics pour l'emploi afin de répondre aux enjeux de la pandémie et aux exigences que posent les transformations du marché du travail. Au vu de nos situations nationales respectives, nous continuerons de travailler pour étendre la couverture des services pour l'emploi, en particulier pour

ceux qui se trouvent dans une situation de grande vulnérabilité en mettant en place des programmes adaptés d'orientation, de médiation et de conseil en matière d'emploi.

11. Nous considérons qu'un dialogue social élargi et participatif doit être l'instrument privilégié pour renforcer les institutions et les administrations chargées de l'emploi, puis qu'il constitue un mécanisme primordial qui permet d'établir une relation de confiance entre les gouvernements et les partenaires sociaux, de parvenir à des accords justes, équitables et durables et régler les conflits.

    Par conséquent, nous sommes convaincus que le dialogue social est aujourd'hui plus important que jamais pour la recherche de consensus et de solutions qui contribuent à une reprise économique durable et visent à construire un monde du travail meilleur, empreint, en particulier, de justice sociale. Forts de cet objectif, nous promouvrons, renforcerons et élargirons le dialogue social inclusif, ouvert et transparent pour la construction d'un monde du travail nouveau et meilleur.

12. Nous reconnaissons le rôle central joué par les ministères du travail pour, d'une part, faire face aux effets de la crise et, d'autre part, affronter les défis et les opportunités du travail de demain.

    Nous continuerons à consolider les capacités, institutionnelles et humaines, des ministères du travail. Pour ce faire, nous encouragerons la coopération et l'échange de nos connaissances et de nos expériences, les mécanismes de contrôle et d'évaluation, ainsi que le respect du droit du travail en renforçant les capacités des inspections du travail dans nos pays. Nous réaffirmons notre engagement à renforcer le rôle de nos ministères dans l'examen, la formulation, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des politiques publiques pour l'emploi ainsi qu'à assurer le respect du droit du travail.

13. Nous tenons à remercier et à féliciter le Gouvernement de l'Espagne, et en particulier la deuxième vice-présidence du Gouvernement et ministère du Travail et de l'Économie sociale, pour leur engagement et leur leadership dans la promotion du dialogue entre les ministères du travail du Groupe 5+5 de la Méditerranée occidentale et pour avoir accueilli les Ministres du travail du Groupe 5+5 de la Méditerranée dans la ville d'Alicante et nous exprimons notre volonté de tenir de nouvelles réunions à l'avenir.

ANNEXE : LISTE DES PAYS SIGNATAIRES

1. Pour le ministère du Travail, de l'Emploi, et de la Sécurité sociale de la République **Algérienne** Démocratique et Populaire

LE MINISTRE

Abderrahmane Lahfaya

Signé : .....

2. Pour la deuxième vice-présidence du Gouvernement espagnol et ministère du Travail et de l'Économie Sociale du Royaume d'**Espagne**

LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE ET MINISTRE

Yolanda Díaz Pérez

Signé : .....

3. Pour le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion de la République **française**

LE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DES MINISTÈRES SOCIAUX

M. Antoine Saint-Denis,

Signé : .....

4. Pour le ministère du Travail et de la Réinsertion de l'État de **Libye**

LE MINISTRE

Ali Abed Abu Azoum

Signé : .....

5. Pour le ministère des Finances et de l'Emploi de la République de **Malte**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Godwin Mifsud

Signé : .....

6. Pour le ministère du Travail et des Politiques sociales de la République **italienne**

LE MINISTRE

Andrea Orlando

Signé : .....

7. Pour le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle du Royaume du **Maroc**

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Noureddine Benkhalil

Signé : .....

8. Pour le ministère de la Fonction publique et du Travail de la République islamique de **Mauritanie**

LE MINISTRE

Camara Saloum Mohamed

Signé : .....

9. Pour le ministère du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale de la République **portugaise**

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Miguel Cabrita

Signé : .....

14.

10. Pour la République Tunisienne

L'AMBASSADEUR

Fatma Omrani Chargui

Signé : .....